

ABCDEFHIJKL LEMNOPOQRSTUVWXYZ DICTIONNAIRE DU HANDICAP

Gérard ZRIBI
Dominique POUPÉE-FONTAINE

8^e
EDITION



PRESSES
DE L'EHESS

Gérard Zribi et Dominique Poupée-Fontaine

LE DICTIONNAIRE DU HANDICAP

8^e édition

2015

PRESSES DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE

OUVRAGES DE GÉRARD ZRIBI

AUX PRESSES DE L'EHESP

L'avenir du travail protégé

Les ESAT dans le dispositif d'emploi des personnes handicapées

4^e éd., 2012

EN COLLABORATION

Raymond Ceccoto, Gisèle Fiche, Hélène Maçon, Gérard Zribi (dir.)

Le droit à la santé des personnes handicapées mentales et psychiques

Nouvelle édition à paraître en 2016

Gérard Zribi, Jacques Sarfaty (dir.)

Handicapés mentaux et psychiques : vers de nouveaux droits

3^e éd., 2015

Gérard Zribi, Jean-Tristan Richard

Polyhandicaps et handicaps graves à expression multiple

2013

Gérard Zribi, Jacques Sarfaty (dir.)

Le vieillissement des personnes handicapées mentales

3^e éd., 2012

Gérard Zribi, Thierry Beulné (dir.)

Les handicaps psychiques. Concepts, approches, pratiques

2009

Gérard Zribi, Jean-Louis Chapellier (dir.)

Penser le handicap mental

2005

LE PHOTOCOPILLAGE MET EN DANGER L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DES CIRCUITS DU LIVRE.
Toute reproduction, même partielle, à usage collectif de cet ouvrage est strictement interdite sans
autorisation de l'éditeur (loi du 11 mars 1957, code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992).

© 1996, 1^{re} édition, Éditions ENSP

© 2015, 8^e édition, Presses de l'EHESP, Av. du Pr Léon-Bernard - CS 74312 - 35043 Rennes Cedex

www.presses.ehesp.fr

ISBN 978-2-8109-0384-9

Sommaire

Remerciements	4
Comment utiliser ce dictionnaire ?	5
Présentation	7
La politique du handicap : repères chronologiques	8
Dictionnaire	11
Guide pratique	335
Index	339

Remerciements

Le présent ouvrage a bénéficié de documents et de conseils prodigués avec efficacité par de nombreuses associations d'usagers, des praticiens du secteur médico-social ou encore des décideurs publics.

Notre gratitude va également aux Presses de l'EHESP, qui ont accompagné les phases successives de ce travail dans sa forme comme dans son contenu, ainsi qu'à Laurence Vonwill qui nous a fourni une aide pratique tout à fait précieuse.

Dominique Poupée-Fontaine
et Gérard Zribi

Comment utiliser ce dictionnaire ?

- **Pour rechercher un terme, vous pouvez consulter:**

- le *corpus* du dictionnaire : p. 11 à 334,
- l'index : p. 339.

- **Le mot que vous recherchez est un sigle :**

Consultez l'index, qui vous indiquera le développé du sigle et la situation dans le dictionnaire de l'article correspondant.

Exemple : Vous cherchez *ESAT*. L'index vous renvoie à *Établissement ou service d'aide par le travail*, p. 143.

- **Vous ne trouvez pas dans le *corpus* le terme que vous recherchez :**

Consultez l'index. Si la notion recherchée existe dans le dictionnaire, l'index vous renverra à un synonyme ou à une nouvelle appellation.

Exemple : Vous cherchez *Déficience auditive*. L'index vous renvoie à *Handicap auditif*, p. 178.

- **Vous cherchez l'adresse d'une association ou d'un organisme :**

Reportez-vous au *Guide pratique* placé en fin d'ouvrage, p. 335.

Signification des deux pictogrammes utilisés dans l'ouvrage

- signale un renvoi à un autre article.
- ♦ placé après un mot, signale un terme traité dans le dictionnaire.

Présentation

Depuis une quarantaine d'années, les connaissances relatives aux handicaps et les réponses sociales qui leur sont apportées se sont considérablement enrichies. Mais la réglementation est abondante, les concepts restent difficiles d'accès, les services spécialisés sont nombreux, leurs méthodes hétérogènes et parfois déroutantes. Confrontés à cette profusion d'informations, usagers, familles, gestionnaires, professionnels et décideurs ont besoin d'un *outil aussi précis que facile d'emploi* pour trouver des *réponses claires et substantielles* à leurs questions.

Cet ouvrage n'est pas un nouveau guide du handicap, pas plus qu'un glossaire de psychiatrie ou de psychologie, ni un lexique médical spécialisé. L'approche retenue se veut plus éclectique. C'est à dessein qu'elle fait se côtoyer, dans l'ordre alphabétique caractéristique d'un dictionnaire, des notions très variées mais qui ont en commun leur appartenance au champ du handicap.

De *Abandonnisme* à *Visite de conformité*, les articles de ce dictionnaire présentent, en des termes compréhensibles par tous :

- les définitions et classifications des handicaps et des maladies qui les causent (l'autisme, les handicaps mentaux et psychiques, la Classification internationale du handicap...);
- les principaux éléments de politique sociale (l'intégration scolaire, sociale et professionnelle, les maisons départementales des personnes handicapées, l'accessibilité...);
- les caractéristiques des prestations, établissements et services spécialisés, ainsi que les droits des usagers (l'allocation aux adultes handicapés, les foyers d'accueil médicalisé, les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, le contrat de soutien et d'aide par le travail, le projet personnalisé...);
- les professionnels œuvrant auprès des personnes handicapées (les éducateurs, les psychomotriciens...);
- les courants de pensée, méthodes éducatives, approches thérapeutiques et pratiques sociales (la désinstitutionnalisation, les méthodes ABA, PECS, Snoezelen, Makaton...).

De nombreux articles sont accompagnés de *références bibliographiques, juridiques ou pratiques*. Le dictionnaire proprement dit est précédé d'une brève *chronologie de la politique du handicap*, et suivi d'un *index* de près de 500 entrées où figurent notamment les sigles usuels. Un *guide pratique* destiné aux usagers est situé en fin d'ouvrage.

La politique du handicap : repères chronologiques

I - Autour de la Première Guerre mondiale

1909 – Dans la suite de la loi d'obligation scolaire (1882), la loi sur les classes de perfectionnement et les écoles autonomes (1909) permet l'accueil d'un certain nombre d'enfants handicapés légers au sein du système ordinaire d'éducation.

1923, 1924 – Deux premières lois d'obligation d'emploi concernant les mutilés de guerre sont votées. Elles ouvrent la voie au principe d'une discrimination positive à l'emploi des personnes handicapées, quelle que soit l'origine de leur handicap.

II - Autour de la Seconde Guerre mondiale, les années 1950

1946, 1957 – La loi d'obligation d'emploi est étendue dans un premier temps aux accidentés du travail puis à tout travailleur handicapé.

1956 – Les Annexes XXIV réglementent la création et le fonctionnement des établissements médico-sociaux (instituts médico-éducatifs, instituts médico-professionnels) pour enfants et adolescents handicapés.

III - Les années 1970 et 1980

1975 – Le 30 juin intervient le vote de deux lois :

- l'une en faveur des personnes handicapées,
- l'autre sur les institutions sociales et médico-sociales.

Ces deux lois sont fondamentales dans la définition du dispositif de réponses (orientations, prestations, services et institutions) destiné aux enfants, adolescents et adultes handicapés. Aujourd'hui encore, elles restent l'ossature de la politique du handicap.

1982 et 1983 – Les circulaires sur l'intégration scolaire prévoient les modalités pratiques de différents types d'intégration à l'école des enfants et adolescents handicapés, ainsi que les formes de collaboration entre les institutions médico-sociales (relevant des Annexes XXIV) et le système ordinaire d'éducation.

1983 – La loi de décentralisation répartit les responsabilités des actions en direction des personnes handicapées entre l'État et les départements. L'emploi et la formation reviennent au premier, l'hébergement aux seconds, mais avec des ambiguïtés concernant les réponses aux handicaps graves.

1987 – La loi en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés dépoussièrera et simplifie les précédents textes d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. En imposant un quota de 6 % de travailleurs handicapés dans les

entreprises, elle permet indirectement la création de l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH). Le financement de l'AGEFIPH s'opère en effet au moyen des contributions et amendes payées par les entreprises qui ne respectent pas le quota retenu de travailleurs handicapés.

1989 – Les nouvelles Annexes XXIV obligent les établissements médico-sociaux (IMP et IMPro) à une actualisation de leurs projets en fonction de l'évolution des besoins sociaux, des pratiques professionnelles et de leur propre fonctionnement.

1989 – La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet dispose que «l'intégration scolaire des jeunes handicapés est favorisée. Les établissements et services de soins et de santé y participent».

1989 – La loi du 10 juillet «relative à l'accueil par des particuliers à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes» en fixe les conditions et les modalités.

IV - Les années 1990

1990 – La loi «relative à la protection des personnes contre la discrimination en raison de leur état de santé ou de leur handicap» est votée le 12 juillet 1990.

1991 – La loi du 13 juillet prévoit de renforcer l'accessibilité des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public.

V - Les années 2000

2002 – Révision de la loi du 30 juin 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales. Il s'agit de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Les principales évolutions contenues dans la nouvelle loi sont les suivantes :

- promouvoir et renforcer les droits des usagers,
- élargir les missions de l'action sociale et médico-sociale et favoriser les actions innovantes,
- rénover la planification des établissements et services ainsi que les autorisations d'ouverture et de fonctionnement,
- renforcer les partenariats entre les décideurs et les acteurs,
- mettre en place une évaluation de la qualité des prestations.

– Adoption de la loi de modernisation sociale (loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002) qui prévoit plusieurs dispositions relatives aux personnes handicapées.

2005 – À la seconde loi d'orientation votée le 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées, se substitue la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Son principe directeur est que «toute personne a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté». Cette loi traite notamment de l'orientation et de l'évaluation des besoins des personnes

handicapées, des ressources et des systèmes de compensation, de l'éducation, de la scolarisation et de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'emploi protégé, ainsi que de l'accessibilité et de l'intégration sociale.

2007 – Une importante réforme de la protection juridique a eu lieu avec la loi du 5 mars 2007, applicable en janvier 2009. Elle vise notamment à distinguer les situations relevant d'un accompagnement social et celles liées à une altération des facultés intellectuelles, psychiques et corporelles.

2009 – La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) modifie profondément la configuration de la décision publique : instances diverses, analyse des besoins, appels à projet, procédures d'autorisation et de financement, création d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux...

Index

A

- AAH, Allocation aux adultes handicapés, 47
Abandonnisme, 11
Absence, 11
Abus sexuel et handicap mental, 11
Accessibilité, 12
Accessibilité aux nouvelles technologies, 12
Accessibilité dans les transports, 13
Accessibilité de la voirie, 14
Accessibilité des bureaux de vote, 15
Accessibilité du cadre bâti, 15
Accessibilité (formation à l'), 18
Accident du travail, 18
Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), 22
Accompagnement, 22
Accueil par des particuliers à leur domicile à titre onéreux des personnes âgées et des personnes handicapées, 24
Accueil temporaire, 25
Acting out, 26
Action sociale, 26
Administrateur provisoire, 27
AEEH, Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, 50
AESH, Accompagnant des élèves en situation de handicap, 22
AGEFIPH, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, 63
Âge mental, 27
Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP), 28
Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM), 29
Agences régionales de santé (ARS), 29
Agnosie, 32
Agoraphobie, 32
Agrement des accords collectifs sur l'emploi des travailleurs handicapés, 32
Aidant familial, 33
Aidant sexuel, 33
Aide à l'aménagement du domicile ou du véhicule (prestation de compensation), 34
Aides à l'emploi et lourdeur du handicap, 36
Aide animalière (prestation de compensation), 38
Aide humaine (prestation de compensation), 38
Aide médico-psychologique (AMP), 41
Aide sociale, 41
Aide sociale et personnes handicapées vieillissantes hébergées en établissement, 43
Aide-soignant, 43
Aides spécifiques ou exceptionnelles (prestation de compensation), 44
Aides techniques (prestation de compensation), 44
Aides visuelles, 46
Allocation aux adultes handicapés (AAH), 47
Allocation compensatrice, 49
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), 50
Alternatives à l'hospitalisation, 52
Amblyopie, 52
Aménagement raisonnable, 52
Amendement Creton, 53
AMP, Aide médico-psychologique, 41
Anamnèse, 54
ANAP, Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux, 28
ANESM, Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, 29

- Annexes XXIV et nouvelles annexes XXIV, 54
Anorexie, 55
Anoxie néonatale, 56
Aphasie, 56
Appareillage, 56
Appartements sociaux, 56
Appartements thérapeutiques, 57
Appels à projet et autorisation, 57
Apragmatisme, 60
Apraxie et dyspraxie, 60
ARS, Agences régionales de santé, 29
Art-thérapie, 61
Assistance d'une tierce personne, 61
Assistant de service social, 62
Association, 62
Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), 63
Assurance vieillesse des mères d'enfant handicapé, 63
Ateliers thérapeutiques, 64
Athétose, 64
 Audioprothésiste, 64
Autisme infantile précoce, 65
Automutilation, 67
Autonomie, 68
Autorisation, 68
Auxiliaire de vie et services d'auxiliaires de vie, 69
Auxiliaire de vie sociale, 70
Aveugle, 70
- B**
Behaviorisme, 71
Bientraitance, 71
Bioéthique, 72
Boulimie, 72
Braille, 72
Budget et financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux, 72
Burn-out ou usure des personnels, 73
- C**
Cadres intermédiaires, 75
CAFERUIS, Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, 87
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), 75
CAMSP, Centre d'action médico-sociale précoce, 81
Care, 77
Cartes attribuées aux personnes handicapées, 78
CATTP, Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, 81
CCAPH, Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, 95
CCAS, Centre communal d'action sociale, 79
CDHP, Commission départementale des hospitalisations psychiatriques, 96
CCDSA, Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, 96
CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, 98
CDCPH, Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, 103
CDHP, Commission départementale des hospitalisations psychiatriques, 96
CDTD, Centre de distribution de travail à domicile, 139
Centre communal d'action sociale (CCAS), 79
Centre d'accueil familial spécialisé, 81
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), 81
Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP), 81
Centre de distribution de travail à domicile (CDTD), 139
Centre de post-cure, 82
Centre de préorientation, 82
Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles, 82
Centre de rééducation professionnelle (CRP), 83
Centre de ressources sur l'autisme (CRA), 84
Centre de ressources spécialisé sur le handicap rare, 85
Centre hospitalier spécialisé (CHS), 85
Centre médico-psychologique (CMP), 85
Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), 85
Centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal, 86
Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (CREAI), 86

- Certificat d'aptitude aux fonctions d'encaissement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), 87
- CESF, Conseiller en économie sociale et familiale, 104
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie, 87
- Chorée, 88
- Chronification et chronicité, 89
- CHS, Centre hospitalier spécialisé, 85
- Circonscription de service social, 89
- CIF, Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé, 91
- CIH, Classification internationale des handicaps, 91
- CIH, Comité interministériel du handicap, 93
- Classe d'adaptation, ↗ Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, 284
- Classe d'intégration scolaire (CLIS), 90
- Classification(s), 90
- Classification française des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent, 90
- Classification internationale des handicaps (CIH) et Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé (CIF), 91
- CLIS, Classe d'intégration scolaire, 90
- CMP, Centre médico-psychologique, 85
- CMPP, Centre médico-psicho-pédagogique, 85
- CNCPH, Conseil national consultatif des personnes handicapées, 104
- CNOSS, Comité national de l'organisation sanitaire et sociale, 93
- CNSA, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, 75
- CNITAAT, Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail, 112
- Cognitivisme, 92
- COLIAC, Comité de liaison pour l'accessibilité du cadre de vie, 93
- Comité de liaison pour l'accessibilité du cadre de vie (COLIAC), 93
- Comité interministériel du handicap (CIH), 93
- Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS), 93
- Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP), 93
- Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH), 95
- Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), 96
- Commission départementale des hospitalisations psychiatriques (CDHP), 96
- Commission de recours amiable (CRA), 97
- Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), 98
- Compensation, 100
- Complément d'allocation adulte handicapé, 100
- Complément de ressources, 100
- Conception universelle, 100
- Conciliation, 100
- Conditionnement, 101
- Conduites addictives, 102
- Conférence nationale du handicap, 102
- Conseil de la vie sociale, 102
- Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH), 103
- Conseil départemental de santé mentale, 104
- Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), 104
- Conseiller en économie sociale et familiale (CESF), 104
- Consolidation légale, 105
- Contentieux de la tarification, 105
- Contentieux général de la sécurité sociale, 105
- Contentieux technique de la sécurité sociale, 106
- Contrat avec les usagers, 107
- Contrat de séjour, 108
- Contrat de soutien et d'aide par le travail en ESAT, 108
- Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), 110
- Contrôle des établissements et services, 111
- Convention relative aux droits des personnes handicapées, 112
- Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail (CNITAAT), 112
- CPOM, Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, 110

- CRA, Centre de ressources sur l'autisme, 84
CRA, Commission de recours amiable, 97
CREAI, Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées, 86
CRRMP, Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles, 93
CRP, Centre de rééducation professionnelle, 83
Curatelle, 113
- D**
Décentralisation, 117
Déconcentration, 118
Déficience auditive, \Rightarrow Handicap auditif, 178
Déficience intellectuelle ou mentale, 119
Délégation ministérielle à l'accessibilité, 119
Dépendance, 120
Dépression, 120
Désinstitutionnalisation, 120
DGF, Dotation globale de fonctionnement, 126
Directeur d'établissement spécialisé ou directeur d'établissement social, 121
Discrimination (lutte contre la), 122
Discrimination positive (affirmative action), 123
Dispositions spécifiques en faveur des personnes sourdes et malentendantes, 123
Domotique, 125
Dotation globale de fonctionnement (DGF), 126
« Double pathologie » ou « double diagnostic », 126
Droit à compensation, 127
Droits des usagers, 127
Dyslexie, 128
Dysphasie de développement, 128
- E**
EA, Entreprise adaptée, 139
Éducateur de jeunes enfants (EJE), 131
Éducateur spécialisé, 131
Éducateur technique spécialisé, 131
Éducation civique, 132
Éducation et réadaptation des handicapés auditifs, 132
Éducation et réadaptation des handicapés visuels, 134
- EJE, Éducateur de jeunes enfants, 131
Emplois ordinaires, accompagnés, subventionnés et protégés, 135
Empowerment, 137
Encoprésie, 137
Enseignant spécialisé, 138
Enseignement supérieur, 138
Enseignements généraux et professionnels adaptés, 138
Entreprise adaptée (EA) et centre de distribution de travail à domicile (CDTD), 139
Énurésie, 140
Épilepsie, 140
Équipe de suivi de la scolarisation, 141
Équipe pluridisciplinaire, 141
EREA, Établissement régional d'enseignement adapté, 143
Ergonomie, 142
Ergothérapeute, 142
Ergothérapie, 142
ESAT, Établissement ou service d'aide par le travail, 143
Établissement régional d'enseignement adapté (EREA), 143
Établissement ou service d'aide par le travail (ESAT), 143
Établissements et services sociaux et médico-sociaux privés d'intérêt collectif, 146
Établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de personnes morales de droit public, 146
Éthique, bioéthique, 148
Ethnopsychiatrie, 150
Eugénisme, 151
Euthanasie, 152
Évaluation des besoins, 154
Évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, 155
Examens et concours, 157
Exclu social, \Rightarrow Handicap social ou exclusion sociale, 186
Exercice d'une activité professionnelle en milieu ordinaire par des travailleurs handicapés d'établissements et services d'aide par le travail, 157
Expertise médicale, 159
- F**
FAM, Foyer d'accueil médicalisé, 167
Famille et handicap, 161

- Fermerture d'établissement ou de service, 162
- FIPH-FP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, 163
- Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH-FP), 163
- Formation professionnelle des personnes handicapées, 166
- Forum européen des personnes handicapées, 166
- Foyer d'accueil médicalisé (FAM), 167
- Foyer d'hébergement, 168
- Foyer de post-cure, 168
- Foyer de vie, 168
- Foyer occupationnel, foyer ou section d'accueil de jour, centre d'insertion par le travail et les loisirs..., 169
- G**
- Garantie de ressources aux personnes handicapées, 171
- GEM, Groupe d'entraide mutuelle, 171
- GEVA, Guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées, 174
- Groupe d'entraide mutuelle (GEM), 171
- Groupement de coordination des interventions sociales et médico-sociales, 172
- Guide-barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées, 173
- Guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées (GEVA), 174
- H**
- Habiletés sociales, 175
- HAD, Hospitalisation à domicile, 188
- Hallucinations, 175
- Handicap, 176
- Handicap auditif ou déficience auditive, 178
- Handicap cardiovasculaire, 179
- Handicap grave ou lourd, 179
- Handicap mental ou déficience intellectuelle et mentale, 179
- Handicap moteur, 182
- Handicap psychique, 183
- Handicap rare, 184
- Handicap respiratoire, 185
- Handicap sensoriel, 186
- Handicap sévère, 186
- Handicap social ou exclusion sociale, 186
- Handicap visuel ou déficience visuelle, 186
- Handicaps associés, 188
- Hôpital de jour, 188
- Hospitalisation à domicile (HAD), 188
- Hospitalisation de nuit, 188
- Hospitalisme, 189
- Hystérie, 189
- I**
- Iatrogénie, 191
- Implant cochléaire, 191
- IMC, Infirmité motrice cérébrale, 192
- IME, Institut médico-éducatif, 194
- Infirmier, 192
- Infirmité motrice cérébrale (IMC), 192
- IMP, Institut médico-pédagogique, 194
- IMPro, Institut médico-professionnel, 194
- Innovation, 193
- Instances consultatives des personnes handicapées, 193
- Institut médico-éducatif (IME), 194
- Institut médico-pédagogique (IMP) et institut médico-professionnel (IMPro), 194
- Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP), 194
- Institution « totale » ou « totalitaire », 195
- Institutions sociales et médico-sociales, 195
- Intégration, insertion, inclusion, 196
- Intégration professionnelle, 197
- Intégration scolaire, 197
- Intégration sociale, 201
- Interruption volontaire de grossesse pratiquée pour motif thérapeutique, 202
- ITEP, Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique, 194
- J**
- Journée de solidarité, 205
- L**
- Labellisation des centres d'éducation pour les chiens guides d'aveugles ou chiens d'assistance, 207
- Livret d'accueil, 207

M

- Maison d'accueil spécialisé (MAS), 209
Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), 210
MAJ, Mesure d'accompagnement judiciaire, 222
Majoration pour tierce personne, 211
Majoration pour vie autonome, 211
Majoration spécifique pour les parents isolés d'enfants handicapés, 212
Maladie professionnelle, 212
Maladies rares, 214
Maltraitance, 215
Maltraitance à enfant au sein des établissements sociaux et médico-sociaux, 216
Mandat de protection future (MPF), 217
Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux ou DSM I, II, III, III révisé, IV et V, 220
Marchés publics, 221
MAS, Maison d'accueil spécialisé, 209
MASP, Mesure d'accompagnement social personnalisé, 224
Masseur-kinésithérapeute, 221
MDPH, Maison départementale des personnes handicapées, 210
Meanstreaming, 222
Médecine physique et de réadaptation fonctionnelle, 222
Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ), 222
Mesure d'accompagnement social et judiciaire, 224
Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP), 224
Méthode ABA (*Applied Behavior Analysis*), 225
Méthode Decroly, 226
Méthode Doman, 226
Méthode Feuerstein, 227
Méthode Makaton, 228
Méthode Montessori, 228
Méthode PECS (*Picture Exchange Communication System*), 229
Méthode Ramain, 229
Méthode Snoezelen, 230
Méthodes éducatives, 230
Mongolisme ou trisomie 21 ou syndrome de Down, 231
Moniteur-éducateur, 232

- Moniteur technique ou moniteur d'atelier, 232
MPF, Mandat de protection future, 217
Mucoviscidose, 233
Myopathies, 233

N

- Névrose, 235
Nomenclature des déficiences, incapacités, désavantages, 235
Normalisation (principe de), 235

O

- Obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur privé, 237
Obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur public, 242
Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle, 246
Observatoire national sur la formation, la recherche et sur l'innovation sur le handicap, 247
Opposabilité des enveloppes financières, 247
Organismes de placement spécialisé et emploi, 247
Orthèse, 248
Orthophoniste, 248
Orthoptiste, 248

P

- Packing*, 249
Parcours de vie, 249
PCH, Prestation de compensation du handicap, 258
PDITH, Plan départemental d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, 254
Pédagogie institutionnelle, 250
Pension d'invalidité ou assurance invalidité, 250
Pension de veuf ou veuve invalide ou droit des conjoints survivants invalides, 252
Personnel bénévole en établissement, 253
Phobie et obsession, 253
Placement en accueil familial thérapeutique, 254
Plan départemental d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (PDITH), 254

- Plan personnalisé de compensation du handicap, 254
 Plan de services individualisé (PSI), 255
 Plurihandicap, multihandicap, 255
 Politique de santé mentale et handicap, 256
 Polyhandicap, 257
 Prestation de compensation du handicap (PCH), 258
 Prêt de matériels adaptés, 259
 Prévention prénatale, périnatale et post-natale, 259
 PRIAC, Programmes interdépartementaux d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, 263
 Procréation et handicap, 262
 Programmes interdépartementaux d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), 263
 Programme régional de santé (PRS), 264
 Projet associatif, 264
 Projet de vie, 265
 Projet individuel ou projet individualisé, 265
 Projet institutionnel ou projet d'établissement, 266
 Protection des incapables majeurs, 267
 Protection juridique des majeurs, 267
 Prothèse, 269
 PRS, Programme régional de santé, 264
 PSI, Plan de services individualisé, 255
 Psychanalyste, 269
 Psychiatre, 269
 Psychiatrie, 270
 Psychiatrie de liaison, 270
 Psychologue, 270
 Psychomotricien, 271
 Psychopathie, 271
 Psychose, 271
 Psychothérapeute, 272
 Psychothérapie institutionnelle, 273
- Q**
- QI, Quotient intellectuel, 277
 Qualité de vie, 275
 Qualité des services sociaux et médico-sociaux, 276
 Quotient intellectuel (QI), 277
- R**
- RASED, Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, 284
 Réadaptation, 279
 Reclassement, 279
 Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, 280
 Recours en récupération, 281
 Rééducation ou réadaptation fonctionnelle, 282
 Rééducation professionnelle, 283
 Règlement de fonctionnement, 283
 Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et regroupement d'adaptation, 284
 Réseau de santé, 285
 Réseau et partenariat, 285
 Résilience, 286
 Reste à vivre pour les résidents des foyers d'hébergement, 287
 Reste à vivre pour les résidents des maisons d'accueil spécialisé, 287
 Retraite anticipée des assurés sociaux handicapés, 288
- S**
- SAMETH, Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, 298
 SAMSAH, Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, 294
 Santé mentale, 289
 SASD, Service d'aide et de soins à domicile, 294
 Sauvegarde de justice, 289
 SAVS, Service d'accompagnement à la vie sociale, 293
 Schéma d'organisation sociale et médico-sociale, 290
 Schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS), 290
 Schémas relatifs aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie, 291
 SCIC, Société coopérative d'intérêt collectif, 300
 Schizophrénie, 291
 Sclérose en plaques, 292
 Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), 292
 SEGPA, Sections d'enseignement général et professionnel adapté, 292
Self-advocates ou self-advocacy, 293
 Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), 293

- Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), 294
- Service d'aide et de soins à domicile (SASD), 294
- Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (SAMETH), 295
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), 295
- Service de proximité, 296
- Service de promotion de la santé en faveur des élèves, 296
- SESSAD, Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, 295
- Sexualité, procréation et handicap mental, 298
- Sida et handicap mental, 299
- Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), 300
- Sourd, 300
- Spina bifida*, 300
- SROMS, Schéma régional d'organisation médico-sociale, 290
- Stérilisation des handicapés et malades mentaux, 301
- Stimulation basale ou méthode basale ou communication basale, 303
- Structures intermédiaires, 304
- Surhandicap, 305
- Syndrome ou autisme d'Asperger, 305
- Syndrome de Rett, 306
- Test mental, 311
- Thérapie comportementale ou thérapie de comportement, 312
- Thérapie familiale, 312
- Thérapie génique, 313
- TOC, Troubles obsessionnels compulsifs, 324
- TPSA, Tutelle aux prestations sociales adultes, 326
- Traumatisme crânien, 314
- Travail et handicap, 315
- Travailleur social, 319
- Treatment and Education of Autistic and related Communication handicapped Children* (TEACCH), 309
- Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS), 319
- Tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI), 320
- Troubles bipolaires, 321
- Troubles, déficits de l'attention, hyperactivité (TDAH), 322
- Troubles du caractère et du comportement, 322
- Troubles envahissants du développement (TED), 323
- Troubles obsessionnels compulsifs (TOC), 324
- Tutelle, 324
- Tutelle aux prestations sociales adultes (TPSA), 326

T

- Tarification (des établissements sociaux et médico-sociaux dans le secteur du handicap), 307
- TASS, Tribunal des affaires de sécurité sociale, 319
- TCI, Tribunal du contentieux de l'incapacité, 320
- TDAH, Troubles, déficits de l'attention, hyperactivité, 322
- TEACCH (*Treatment and Education of Autistic and related Communication handicapped Children*), 309
- TED, Troubles envahissants du développement, 323
- Téléassistance, télémédecine, 310
- Télétravail, 310

U

- UEROS, Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle, 329
- ULIS, Unités localisées pour l'inclusion scolaire, 330
- Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS), 329
- Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), 330
- Usure des personnels, 73

V

- Vacances adaptées, 331
- Vieillissement, vieillesse, 331
- Visite de conformité, 334

LE DICTIONNAIRE DU HANDICAP

Gérard ZRIBI
Dominique POUPÉE-FONTAINE

Cette nouvelle édition, entièrement revue, augmentée et mise à jour, propose comme les précédentes une grande variété de termes autour du handicap :

- les définitions et classifications des handicaps et des maladies qui les causent ;
- les principaux éléments de politique sociale ;
- les caractéristiques des prestations, établissements et services spécialisés, ainsi que les droits des usagers ;
- les professionnels œuvrant auprès des personnes handicapées ;
- les courants de pensée, méthodes éducatives, approches thérapeutiques et pratiques sociales.

Au total, plus de 400 articles, précédés d'une brève chronologie de la politique du handicap, suivis d'un index de près de 500 entrées et d'un guide pratique destiné aux usagers et à leurs familles. Un ouvrage de référence indispensable pour les professionnels et les décideurs du travail social, de l'éducation nationale, des collectivités territoriales et des entreprises.

Gérard ZRIBI est directeur général d'une association gestionnaire d'établissements et services spécialisés. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les handicapés mentaux et psychiques et participe à plusieurs enseignements dans ce domaine.

Dominique POUPÉE-FONTAINE est licenciée en droit et diplômée de l'Institut d'études politiques de Strasbourg, ancienne élève de l'EHESS.

ISBN : 978-2-8109-0384-9



9 782810 903849

33 €

F215383

www.presses.ehesp.fr